

et au nom du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec ;

Il est unanimement résolu qu'une demande en remboursement du montant de ces frais soit faite au Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec, avec l'espoir que la dite demande sera favorablement agréée. Adoptée à l'unanimité.

Il est proposé par le Dr Grignon, secondé par le Dr Dazé, que le secrétaire de la Société qui est en même temps gouverneur du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec, fasse des instances auprès du dit Collège afin d'amender le paragraphe 2 de l'article III du chapitre XII des Règlements du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec 1904, afin de donner le droit aux assesseurs, quand ils ne seront pas satisfaits des réponses de quelque candidat, de faire eux-mêmes quelques questions, au lieu d'être obligé de demander la permission comme il est prévu par le dit paragraphe du dit article. Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par le Dr Deschambault, secondé par le Dr Grondin que la prochaine réunion de la Société ait lieu à Sainte-Scholastique, dans le cours de la première semaine du mois de septembre prochain.

Proposé en amendement par le Dr Gauthier, que la prochaine réunion ait lieu à Lachute au lieu de Ste-Scholastique ;

L'amendement, faute de secondeur, n'est pas mis aux voix et la motion principale est adoptée à l'unanimité.

Les médecins suivants s'engagent à donner des lectures aux prochaines séances de la Société, savoir :

1. — Le Dr Ed. Grignon, sur les différents sérums ;
2. — Le Dr J.-Em. Fournier, sur la tuberculose ;
3. — Le Dr M. Ouimet, le cancer du sein ;
4. — Le Dr H. M. J. Prévost, éclampsie ;
5. — Le Dr R. Dazé, pneumonie ;
6. — Le Dr S. Lamarche, thérapeutique des fausses couches ;
7. — Le Dr P. E. F. Pagé, fièvre typhoïde et son traitement ;
8. — Le Dr A. A. Gauthier, Alimentation des enfants.

Des remerciements sont votés au maire et au conseil municipal de la ville de Sainte-Thérèse, pour l'usage de la salle municipale, sur motion du Dr Gauthier, secondé par le Dr Rochon. Adopté.

La séance est levée.

HENRI M. J. PRÉVOST, M. D.,  
*Sec. de la Société Médicale du District de Terrebonne.*